

SEANCE DU 2 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	18
- votants :	19

L'an deux mille quinze, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence d'Hervé BRIANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2015

Présents : Hervé BRIANT, Fabrice FERRE, Marie Line MAHE, Gilles CALVEZ, Françoise MALLEJAC, Goulven CADORET, Rose GUILLOU, Josiane LE MOIGNE, Éric CARBONNIER, Marie-Joëlle BRETTEL, Sylvie PETEAU, Gérard QUEMENEUR, Gwénaél MARCHAND, Brigitte DENIEL, Tanguy LE BIHAN, Henri KEROUEDAN, Monique SALAÛN-LE BAUT, Hervé GUYADER

Absente : Lisa BAIZEAU

Procuration :

Lisa BAIZEAU pour Gilles CALVEZ

Secrétaire de séance : Monique SALAÛN-LE BAUT

Ordre du jour :

- Approbation des Comptes de gestion 2014
- Vote des Comptes Administratif 2014
- Clôture définitive du Budget Lotissement
- Affectation du Résultat 2014
- Subvention au Budget CCAS 2015
- Vote des Budgets Primitifs 2015
- Vote des taux d'imposition 2015
- Personnel Communal : attribution d'une gratification au stagiaire du Service Coordination Enfance-Jeunesse
- Gestion de l'Eau : respect du Guide des bonnes pratiques pour le suivi des périmètres de protection
- Affaires diverses – information :

Hervé BRIANT ouvre la séance consacrée au vote des comptes administratifs 2014 et des Budgets Primitifs 2015. Thierry ROC'H, Trésorier de Daoulas, participe à ce Conseil. Il présente ses Comptes de Gestion et apporte son expertise pour l'exposé des mécanismes et des principes du Budget.

Un point est retiré de l'ordre du jour et sera vu lors de la prochaine séance du Conseil :

- Réseaux de transport d'électricité : redevance d'occupation du domaine communal

Le compte-rendu précédent, adressé tardivement aux conseillers, sera adopté lors de la prochaine séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » 2014

Thierry ROC'H rappelle tout d'abord le principe de la stricte concordance des comptes entre la Trésorerie (compte de gestion) et la Commune (compte administratif). Ce principe étant respecté, il retrace tout d'abord le compte de gestion « Commune » 2014 qui, sans tenir compte des restes à réaliser, dégage en Section de Fonctionnement un résultat positif de 318 082,45 €, et en Section d'Investissement un résultat négatif d'un montant de 600 104,13 €. Le résultat est donc négatif pour un montant de 282 021,68 €.

Thierry ROCH revient sur les points les plus marquants de l'exercice budgétaire 2014 :

- une dépense exceptionnelle de 90 000 € correspondant à la rétrocession à la CCPLD du montant des subventions du Budget Assainissement ;
- une recette exceptionnelle correspondant au reversement du résultat final du lotissement de Rumenguy.

Le virement de la Section de Fonctionnement, au compte 023, est à comparer avec la charge des intérêts de la dette pour apprécier les capacités financières. Le virement prévisionnel est supérieur ; la Commune peut donc faire face à la charge de la dette actuelle.

En Section d'Investissement, la recette inscrite au compte 1068 (réserves) correspond au montant du résultat positif de l'exercice 2013. Les cessions inscrites en recette n'ont pas été réalisées.

Fabrice FERRE demande sur quel compte se trouve retracée la ligne de trésorerie. Thierry ROCH répond que seuls apparaissent les remboursements d'intérêts au compte 66. Le capital dû n'apparaît pas dans les documents budgétaires, si ce n'est dans les annexes. Le capital dû au titre de la ligne de trésorerie apparaît seulement lors de son remboursement. Au 31 décembre 2014, le capital restant dû au titre de la ligne de trésorerie était de 200 000 €.

Le Conseil approuve, par 19 voix pour, le compte de gestion « Commune » 2014 présenté par le Trésorier.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « EAU » 2014

La Section de Fonctionnement dégage un résultat négatif en 2014 pour un montant de 21 771,25 €. Toutefois, le résultat cumulé reste positif (71 280,73 €). La Section d'Investissement du Compte de Gestion « Eau » présente un résultat positif cumulé qui s'élève à 150 568,17 €. Le résultat est positif pour un montant de 221 848,90 €.

En Section de Fonctionnement, les dépenses essentielles sont les achats d'eau et les frais de personnel. Il n'y a pas de dette. En revanche, des créances douteuses existent du fait de certaines difficultés de recouvrement des factures d'eau. On peut noter une fragilité du Budget de l'Eau en observant le résultat net de l'année qui est en léger déficit. C'est le signe que le prix de l'eau facturé aux usagers ne suffit pas à couvrir l'ensemble des coûts induits par la production et de la distribution de l'eau.

Le Conseil approuve, par 19 voix pour, le compte de gestion « Eau » 2014 présenté par le Trésorier.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « LOTISSEMENT DE RUMENGUY » 2014

Thierry ROCH, Trésorier, présente le résultat final du compte de gestion « Lotissement de Rumenguy ». Le résultat de clôture est positif et s'élève à 64 108,74 €. Ce montant a été reversé au Budget Général de la Commune durant l'exercice 2014.

Le Conseil, par 19 voix pour, approuve le compte de gestion ainsi présenté par le Trésorier.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2014

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif « Commune » 2014.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 1 437 393,39 €

-recettes : 1 755 475,84 €

solde **positif** année N : + 318 082,45 €

pas de report à nouveau de l'année N-1

Résultat positif : + 318 082,45 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	1 486 757,97 €
-recettes :	2 365 433,74 €
solde positif année N :	+ 878 675,77 €
Compte tenu du solde négalif de l'année N-1 :	-1 478 779,90 €
Résultat négatif :	- 600 104,13 €

Corrigé des restes à réaliser 2014 :

<i>En dépenses :</i>	<i>- 130 660,00 €</i>
<i>En recettes :</i>	<i>+ 46 000,00 €</i>

Le Maire, qui ne prend pas part au vote, quitte la salle pendant que les conseillers expriment leur suffrage. Le compte Administratif « Commune » 2014 est adopté par 18 voix pour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2014

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente les résultats du Compte Administratif « Eau » 2014.

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	213 850,61 €
-recettes :	192 079,36 €

Solde négalif année N :	- 21 771,25 €
report positif année N-1 :	93 051,98 €

Résultat positif de l'exercice : **+71 280,73 €**

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :	
-dépenses :	15 182,00 €
-recettes :	54 905,25 €

Solde positif année N :	+39 723,25 €
report positif N-1 :	+110 844,92 €

Résultat positif de l'exercice : **+150 568,17 €**

Le Maire quitte la salle pendant le vote. Le Conseil approuve, par 18 voix pour, le Compte Administratif « Eau » 2014.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT DE RUMENGUY » 2014

Le dernier Compte Administratif « Lotissement de Rumenguy » est présenté par Goulven CADORET :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	64 108,74 €
-recettes :	64 108,74 €

Résultat définitif reversé au Budget Général : + 64 108,74 €

Le Maire quitte la salle pendant le vote. Le Conseil approuve, par 18 voix pour, le Compte Administratif « Lotissement » 2014.

CLOTURE DEFINITIVE DU BUDGET LOTISSEMENT

Comme cela a déjà été précisé, l'opération de lotissement de Rumenguy est achevée. Les travaux d'aménagement sont terminés. Les terrains sont tous vendus. Il y a donc lieu de clôturer définitivement les écritures liées à ce Budget annexe afin que ce dernier soit radié des différents fichiers comptables et fiscaux retraçant son existence et son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide, par 19 voix pour (unanimité), de clôturer définitivement le Budget Annexe « Lotissement de Rumenguy ».

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » 2014

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	1 437 393,39 €
-recettes :	1 755 475,84 €
solde positif année N :	+ 318 082,45 €

pas de report à nouveau de l'année N-1

Résultat positif : + 318 082,45 €

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses :	1 486 757,97 €
-recettes :	2 365 433,74 €
solde positif année N :	+ 878 675,77 €
Compte tenu du solde néгатif de l'année N-1 :	-1 478 779,90 €

Résultat négatif : - 600 104,13 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

Le résultat positif de Fonctionnement au Compte Administratif 2014 d'un montant de + **318 082,45 €** sera affecté en totalité en réserves au compte 1068 (Section d'Investissement).

Le résultat négatif en Investissement d'un montant de - **600 104,13 €** sera inscrit au compte 001 (déficit antérieur reporté).

Après en avoir débattu, le Conseil approuve, par 19 voix pour (unanimité), la proposition d'affectation des résultats du Compte Administratif « Commune » 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF « EAU » 2014

L'affectation des résultats se justifie de la façon suivante :

En section de Fonctionnement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 213 850,61 €

-recettes : 192 079,36 €

Solde **négatif** année N : - 21 771,25 €

report **positif** année N-1 : 93 051,98 €

Résultat positif de l'exercice : + **71 280,73 €**

En section d'Investissement, les comptes sont les suivants :

Année N :

-dépenses : 15 182,00 €

-recettes : 54 905,25 €

Solde **positif** année N : +39 723,25 €

report **positif** N-1 : +110 844,92 €

Résultat positif de l'exercice : +**150 568,17 €**

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

L'excédent dégagé en Section de Fonctionnement fera l'objet d'un report à nouveau en Fonctionnement (compte 002 Recette de Fonctionnement) pour **71 280,73 €**.

Le solde positif en section d'Investissement sera également reporté (compte 001 Recette d'Investissement) : **150 568,17 €**.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Hervé BRIANT expose au Conseil les décisions arrêtées lors de la Commission des Finances du 25 mars 2014. Il rappelle la baisse des dotations de l'Etat. La Commune n'aura que 283 000 € de DGF en 2015, une somme appelée à diminuer encore en 2016 et 2017 (soit une baisse d'environ 200 000 € sur 4 ans). Parallèlement, des charges nouvelles et incompressibles apparaissent : l'instruction des demandes en matière d'urbanisme, assurée jusqu'alors gratuitement par les services de la DDTM, va devenir payante (6 500 €/an) et sera assurée par un service de la CCPLD. Les TAP issus de la réforme des Rythmes Scolaires aura un coût de 40 000 €/an compensé en partie par des recettes 15 000 € maximum) versées sous certaines conditions par l'Etat. D'autre part, la dissolution du SIVF (Syndicat de voirie du Faou) aura un coût pour chaque commune membre. Enfin, on nous annonce le transfert programmé des services municipaux de production et de distribution d'eau vers les communautés de communes pour l'année 2017.

Ce contexte externe défavorable aux finances communales se trouve aggravé par le poids de la dette engendrée par les programmes d'investissement lourds menés par l'équipe municipale précédente. Le risque de surendettement est réel, ce qui conduit les Elus à renoncer au programme d'investissements qui avait été élaboré. Le but est de ne pas recourir à l'emprunt, malgré le déficit constaté en Section d'Investissement. C'est ce qui conduit la Municipalité à proposer une augmentation des taux d'imposition afin de dégager 100 000 € de recettes en plus.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 16 voix pour et 3 voix contre (Henri KEROUEDAN, Monique SALAÛN-LE BAUT et Hervé GUYADER), approuve la hausse des taux selon le tableau proposé ci-dessous :

Taxes	bases prévisio. 2015	Taux proposé	Produit
Habitation	2 946 000	18,48%	544 421
Foncier bâti	1 745 000	24,28%	423 686
Foncier non bâti	51 900	47,59%	24 699
		TOTAL	992 806

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE » 2015

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente le Budget Primitif « Commune » 2015 :

En Section de Fonctionnement, les dépenses les plus marquantes sont celles relatives à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires (prestataires extérieurs et augmentation des heures des agents communaux), les coûts de maintenance et d'énergie des nouveaux bâtiments communaux, l'incertitude concernant le coût de la dissolution du SIVF (provision pour risques futurs). Les recettes les plus importantes restent les dotations et les recettes fiscales. Il est à noter que les dépenses de personnel sont atténuées par des subventions (poste de coordonnateur enfance-jeunesse et contrats aidés). La Commune perçoit également des loyers des locaux mis à bail. **La Section de Fonctionnement s'équilibre à 1 757 770,00 €.**

En Section d'Investissement, les dépenses concernent le reliquat des opérations en cours lancées par l'Equipe Antérieure, l'étude du PLU et le programme de Sentiers qui est maintenu. Le programme de voirie est quant à lui ajourné jusqu'à une date ultérieure. Les recettes sont le FCTVA et le reliquat des subventions. Aucune cession immobilière n'est inscrite, du fait du caractère aléatoire de ces opérations. Toutefois, il est envisagé de procéder à des ventes. Un emprunt est inscrit pour équilibrer dépenses et recettes. Toutefois, le recours à l'emprunt se fera en cas de nécessité seulement. **La Section d'Investissement s'équilibre à 1 016 481,81 €.**

Le débat s'engage :

Gilles CALVEZ demande pourquoi on en arrive à augmenter les taxes de 10% alors que l'Equipe s'était engagée à ne pas recourir à ce levier ? Goulven CADORET répond que cela est dû au caractère disproportionné des investissements faits par rapport aux capacités de la Commune. En outre ces dépenses arrivent à un moment

de chute des dotations de l'Etat. Fabrice FERRE ajoute que cela témoigne d'un manque d'anticipation car il aurait fallu effectuer des ventes (réserve foncière notamment) avant de faire les investissements nouveaux. Henri KEROUEDAN répond que des ventes pourraient intervenir à présent pour améliorer l'état des finances. Hervé BRIANT répond que la Municipalité va s'accorder du temps sur ce dossier afin d'organiser des cessions réfléchies.

Après ce débat, le Conseil, par 16 voix pour et 3 voix contre (Henri KEROUEDAN, Monique SALAÛN-LE BAUT et Hervé GUYADER), approuve le Budget Primitif « Commune » 2015 ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « EAU » 2015

Goulven CADORET, Adjoint aux Finances, présente le Budget Primitif « Eau » 2015 :

Les principales dépenses sont les achats d'eau et le reversement du traitement du fontainier au Budget Général de la Commune. Les principales recettes sont tirées de la facturation du service de distribution d'eau (abonnement et consommation). Il n'y a pas de charge d'emprunt. Des travaux sont prévus, dans la continuité de la numérisation du réseau et du schéma directeur rédigé (télégestion et renforcement du réseau). Il est aussi prévu d'effectuer des travaux demandés par l'ARS dans le cadre des périmètres de protection de la ressource en eau.

La section de Fonctionnement s'équilibre à 275 846,73 € et la Section d'Investissement à 255 334,90 €.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité), approuve le Budget « Eau » 2015 ainsi présenté.

PERSONNEL COMMUNAL : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION AU STAGIAIRE DU SERVICE COORDINATION ENFANCE-JEUNESSE

Le Service Intercommunal Coordination Enfance Jeunesse se trouve renforcé depuis le 1^{er} septembre 2014 et pour une période de 10 mois par un stagiaire qui effectue un travail de terrain auprès de la jeunesse. L'accueil de ce stagiaire a été validé par le COPIL Coordination.

Il a été précisé que le statut de Mr Régis GOASDUFF, stagiaire étudiant en « diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, Mention : développement de projets, de territoires et de réseaux », ne rentre pas dans le cadre de l'obligation légale de rémunération des stages. Toutefois, compte tenu de la qualité et de la pertinence du travail fourni, il a été proposé et accepté en COPIL d'attribuer à Monsieur GOASDUFF une gratification de stage d'un montant de 3 000 € (soit 300 € /mois).

Cette gratification sera versée par la Commune de LOGONNA-DAOULAS, qui gère le service, puis refacturée à la charge des 6 communes partenaires conformément à la clef de répartition issue de la convention de partenariat.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité) décide d'attribuer une gratification de 3 000 € à Mr GOASDUFF, stagiaire, dans les conditions définies ci-dessus.

GESTION DE L'EAU : RESPECT DU GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION

La Commune de LOGONNA-DAOULAS, dans le cadre de sa gestion du service de production et de distribution de l'eau potable en régie directe, est amenée à demander des subventions au Conseil Général.

C'est à cette occasion que le Service de l'Eau et de l'Assainissement du Département nous a informés du fait que la Commune doit s'engager sur le respect du Guide des bonnes pratiques pour le suivi des périmètres de protection de captage. Ce guide a été transmis à tous les membres du Conseil. Il détaille les acteurs de la gestion de l'eau potable, les phases de mise en place des périmètres de protection, les procédures, les outils, les recommandations. Le Guide doit être approuvé par délibération du Conseil Municipal pour attester l'engagement de la Commune pour de bonnes pratiques dans la gestion de l'Eau.

Le Maire rappelle que la Commune de LOGONNA possède un périmètre de protection arrêté par DUP (déclaration d'utilité publique) du Préfet. Des contrôles sont régulièrement réalisés par l'ARS. En outre, la Commune, gérant l'eau en régie directe, est exigeante pour protéger sa ressource.

La Commune s'engage donc officiellement sur le respect du Guide des bonnes pratiques pour le suivi des périmètres de protection de captage.

Après en avoir débattu, le Conseil, par 19 voix pour, approuve cet engagement de la Commune sur le respect du Guide des bonnes pratiques pour le suivi des périmètres de protection de captage.

SUBVENTION AU BUDGET CCAS 2015

Il est proposé que le Budget Commune verse en 2015 une subvention de 2 500,00 € au Budget du C.C.A.S. Après en avoir délibéré, le Conseil, par 19 voix pour (unanimité), approuve cette proposition.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire
Hervé BRIANT

La Secrétaire de Séance
Monique SALAÜN-LE BAUT